

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	2 décembre 2009
Nombre conseillers présents	:	41	Date de l'affichage du procès-verbal	16 décembre 2009
dont : conseillers titulaires	:	31		
conseillers suppléants	:	10		

L'an deux mil neuf, le neuf décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, LE ROUX Pierre, MENDES Thierry LESAGE Régine, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain LECOURT Stéphane LE VAST Jean Claude, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, PILLET Denis, VOISIN René, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de DESPLANQUES Alain), LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de OESTEREICH Michel), MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), POULAIN Joseph (suppléant de MABIRE Edouard), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), HAMEL Armand (suppléant de LAIDET Serge), RICHARD Lucien (suppléant de LEVEEL Henri), LAUNEY Stéphane (suppléant de BEAUPERE Nicolas), MABIRE Michel (suppléant de RABEC Gilles), BIHEL Francis (suppléant de TARDIF Thierry).

Absents excusés : Mme-MM. DESPLANQUES Alain, MABIRE Edouard, BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, OESTEREICH Michel, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, GODEY Laurie, LAIDET Serge, LEVEEL Henri, FERRIER Christian, BEAUPERE Nicolas, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Mme FLAMBARD Geneviève

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2009.

Installation M. Denis Pillet

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Denis Pillet nouveau conseiller communautaire de Portbail, remplaçant M. Fabrice Mouchel démissionnaire.

M. le Président informe l'assemblée de l'ajout du point n° 10 - Base nautique de Portbail - autorisation dépôt permis de construire modificatif. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

Compte-rendu délégations :

- délégations à M. le Président :

- assurance dommages-ouvrage du pôle jeunesse - SMABTP
 - Assurance dommages-ouvrage : 10 087.34 € TTC
 - Assurance dommages en cours de travaux : 2 367.79 € TTC
- poste informatique service Tourisme : AXIANS pour 1 339.00 € HT
- maîtrise d'œuvre construction gendarmerie : cabinet Nord-Sud de Paris :
 - Mission de base : 8.40 % du montant des travaux HT
 - Mission OPC : 1.40 % du montant des travaux HT
- Echanges golfiques : deux protocoles d'accord ont été signés :
 - le 1^{er} avec les propriétaires
 - le 2^e avec le fermier avec proposition d'un crédit-bail d'un montant maximal de 135 000 €, sans intérêt, payable sur présentation de factures, remboursable en 20 annuités, avec différé de remboursement de 5 ans (le 1^{er} remboursement interviendra le 1^{er} juillet 2015)

- délégations bureau communautaire

○ acquisition camion ampliroll - Renault	
véhicule Maxity 110.35 avec 1 benne	37 155.00 € HT
benne supplémentaire avec ridelles rabattables.....	3 630.00 € HT
reprise ancien véhicule.....	- 2 500.00 € HT
total HT.....	38 285.00 € HT

1. EXTENSION DU GOLF - ECHANGES FONCIERS

Mme Leseigneur Hélène quitte l'assemblée.

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 22 mai 2008, le Conseil Communautaire a décidé l'acquisition de parcelles sur les communes de St Jean de la Rivière et la Haye d'Ectot, destinées à la réalisation d'échanges fonciers pour l'extension du golf de la Côte des Isles. Il ajoute qu'après plusieurs mois de négociation, deux protocoles d'accord ont pu être signés pour l'échange d'une partie de ces terres avec d'une part les propriétaires de parcelles situées à Saint Jean de la Rivière et d'autre part les fermiers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 34 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- décide l'échange des parcelles appartenant à l'indivision Leseigneur contre les parcelles de la Communauté de Communes définies ci-dessous :

St Jean de la Rivière - section B		La Haye d'Ectot - section A1	
684	15 470	178	8 570
700	7 100	179	640
701	15 800	180	13 000
702	8 370	181	3 840
703	5 000	186	9 510
704	5 620	St Jean de la Rivière - section A	
705	13 630	14	8 050
706	5 545	15	19 870
707	8 925	16	11 550
708	3 720	17	16 110
711	988	18	2 120
712	4 516	19	1 420
		20	1 670
total superficie	94 684	total superficie	96 350

- décide l'échange de la parcelle B 713 appartenant à Mme Hélène Leseigneur contre 6 000 m² situés sur une parcelle à définir,
- décide l'achat de la stabulation estimée à 65 000 €, se décomposant comme suit :
 - 50 000 € à l'indivision Leseigneur au titre du bâti,
 - 15 000 € à M. et Mme Desmars, fermiers, au titre des équipements intérieurs.
- autorise M. le Président à signer tous les actes et à régler les frais et les soultes correspondantes,
- décide de retenir l'office notarial Bleicher et Laurent pour cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions :

- décide d'accorder à M. et Mme DESMARS un crédit-bail d'un montant maximal de 135 000 € TTC, sans intérêt, payable sur présentation de factures, remboursable en 20 annuités, avec différé de remboursement de 5 ans (le 1^{er} remboursement interviendra le 1^{er} juillet 2015),
- acte qu'à tout moment, M. et Mme DESMARS peuvent rembourser ce crédit-bail par anticipation et sans frais,
- acte que le crédit-bail est gagé par l'emprise foncière du bâtiment
- décide de verser l'indemnité d'éviction évaluée à 35 000 € dès la signature de l'acte notarié,
- acte que, dans l'attente d'un éventuel échange foncier entre la communauté de communes et un propriétaire non déterminé, les parcelles 7, 8 9, 10 et 220 seront par convention SAFER mises à la disposition de M. et Mme DESMARS, après récolte,
- décide de transférer les droits laitiers à M. et Mme DESMARS,
- s'engage à faciliter les démarches relatives à l'attribution du permis de construire de la nouvelle stabulation réalisée par M. et Mme DESMARS,
- acte de l'engagement de M. et Mme DESMARS à remettre l'ensemble des terres et la stabulation de Saint Jean de la Rivière à la date du 31 décembre 2010,
- autorise M. le Président à signer le contrat de crédit-bail et à régler les montants correspondants aux factures directement aux entreprises, dans la limite de 135 000 € TTC,
- autorise M. le Président à signer tous les actes et à régler les frais correspondants,
- décide de retenir l'office notarial Bleicher et Laurent pour ces transactions.

2. EXTENSION DU GOLF - RETROCESSION TERRAINS MIS EN RESERVE SAFER

M. le Président fait part au Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte Cote des Isles Développement a décidé en octobre 2004 de mettre en réserve foncière auprès de la SAFER les parcelles suivantes :

commune de St Jean de la Rivière		section B	
335	5 350 m ²	1369	100 m ²
336	5 310 m ²	695	5 220 m ²
337	3 940 m ²	698	7 430 m ²
338	1 230 m ²	699	3 080 m ²
339	2 220 m ²		

En 2007, la parcelle cadastrée section B 714, d'une superficie de 6 610 m² a également été réservée. M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la rétrocession de ces terres qui ont été réglées en partie lors de la mise en réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- décide la rétrocession des parcelles listées ci-dessus,

- autorise M. le Président à régler tous les frais annexes correspondants, y compris les frais SAFER,
- décide de retenir l'étude Bleicher-Laurent de Barneville-Carteret pour l'établissement de l'acte notarié.

Mme Leseigneur Hélène réintègre l'assemblée.

3. ETUDE OFFRE GLOBALE DE FORMATION

M. le Président rappelle que cette étude est rendue obligatoire par la signature du contrat de territoire avec le Conseil Général. Il fait part du diagnostic qui a été présenté aux maires et aux directeurs de groupes scolaires.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le diagnostic réalisé en partenariat avec les services du Conseil Général dans le cadre de l'étude sur l'offre globale de formation.

4. REMPLACEMENT DELEGUE COMMUNAUTAIRE

M. le Président informe le Conseil Communautaire que M. Fabrice MOUCHEL, délégué communautaire titulaire de la commune de Portbail, a démissionné de ses fonctions. Il ajoute que, par délibération du 03 novembre 2009, le conseil municipal de Portbail a désigné M. Denis PILLET pour le remplacer. A sa demande, M. Pillet souhaite à intégrer la commission Jeunesse.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Denis Pillet en qualité de membre de la commission Jeunesse.

5. CONVENTION SYNDICAT DE LA DOUVE

M. le Président informe le Conseil Communautaire que par arrêté préfectoral du 17 novembre 2009, la compétence globale entretien des cours d'eau a été transférée à la Communauté de Communes. Il présente le programme de travaux 2010/2011 envisagé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve sur les cours d'eau du bassin versant de la Douve situés sur les communes de Fierville les Mines, Saint Maurice en Cotentin, Saint Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont :

Cours d'eau	Sénoville	Sortosville B.	St Pierre d'Art.	St Maurice Cot.	Fierville M.
Scye		2433			
Sénoville	6207				
Coisel		6040			
Chuquet		4339	450		
Renon		942	1213		
Saudre				2608	7303
Baboeuf				781	5003
Total (ml de berges)	6 207	13 754	1 663	3 389	12 306

	Coût TTC	Taux moyen de Subvention	Coût restant TTC
Restauration du lit mineur	29 578 €	70 %	8 873 €
Restauration des berges et de la ripisylve	62 509 €	70 %	18 753 €
Restauration de la continuité et de la ligne d'eau	5 800 €	80 %	1 160 €
TOTAL	97 887 €		28 787 €

Il présente un projet de convention à passer avec le Syndicat d'Aménagement de la Douve, maître d'ouvrage des travaux pour la durée de la ou des déclaration(s) d'intérêt général fixant le programme de travaux. Il ajoute que l'ensemble du dossier a été étudié et validé par la commission Espace Rural le 30 novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal de la Douve pour la réalisation des travaux à réaliser sur les cours d'eau du bassin versant de la Douve situés sur les communes de Fierville les Mines, Saint Maurice en Cotentin, Saint Pierre d'Arthéglise, Sénoville et Sortosville en Beaumont,
- décide de régler les frais correspondant aux travaux et aux frais de fonctionnement du syndicat pour la durée de la (ou des) déclaration(s) d'intérêt général,
- décide d'inscrire ces montants au budget primitif 2010.

Monsieur le Président fait savoir au Conseil Communautaire que le Syndicat d'Aménagement de la Douve a décidé de solliciter une participation de 10 % auprès des riverains pour la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures. Il propose que la Communauté de Communes de la Côte des Isles instaure cette participation pour les cours d'eau des bassins de la Douve et de la Côte des Isles.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander une participation aux riverains à hauteur de 10 % pour l'aménagement d'abreuvoirs et la pose de clôtures sur les bassins versants de la Douve et de la Côte des Isles.

6. APPROBATION RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC

M. le Président présente le rapport 2008 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif de la Côte des Isles, présenté en commission SPANC du 30 novembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 6 abstentions, approuve le rapport 2008 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif de la Côte des Isles.

7. SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN - DEMANDE CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2009

Monsieur le Président donne lecture d'une délibération du Syndicat Mixte du Cotentin en date du 22 octobre 2009 par laquelle le conseil syndical a décidé à l'unanimité de financer le déficit complémentaire d'exploitation de la ligne aérienne Cherbourg/Paris à hauteur de 69.70 %, soit un montant global de 208 835.14 €. Après répartition entre les différentes collectivités membres, la participation demandée à la Communauté de Communes de la Côte des Isles serait de 2 449.31 € HT. M. le Président précise que cette contribution est volontaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 36 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions :

- décide de donner son accord à la participation financière de la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour un montant de 2 449.31 € HT, au financement du déficit complémentaire d'exploitation de la ligne aérienne Cherbourg/Paris,
- autorise M. le Président à signer la convention correspondante,
- décide d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2010.

8. RENOVATION EXTENSION DU POLE JEUNESSE - AVENANTS

M. le Président présente l'avancée du chantier et fait part de plus-values concernant trois marchés :

- lot n° 1 - VRD - entreprise Meslin = dépose de la fosse eaux usées : 544.25 € HT
- lot n° 3 - charpente, bardages - entreprise AMC Folliot = contreventements et traitement charpente existante : 4 277.63 € HT
- lot n° 5 - couverture, zinguerie - entreprise Gorrégues = remplacement d'une gouttière : 824.92 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, et 1 abstention, décide :

- de donner son accord aux plus-values des lots n° 1, n° 3 et n° 5,
- d'autoriser M. le Président à signer les avenants avec les entreprises Meslin et AMC Folliot et Gorrégues.

9. MODIFICATION PARCOURS GOLF - AVENANT N° 1 AU LOT N° 1

M. le Président fait part au Conseil Communautaire qu'une prestation non incluse au marché a été proposée afin de corriger les caractéristiques du sol en place, sous la forme d'amendement organique afin de garantir une parfaite levée des gazons, compte tenu de la période prévue pour les semis et de la qualité des terres après analyse. Il présente un devis de l'entreprise Art-Dan d'un montant de 3 015.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 39 voix pour et 2 abstentions, décide :

- de donner son accord à la plus-value du lot n° 1,
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise Art-Dan.

10. BASE D'ACTIVITES NAUTIQUES DE PORTBAIL - AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

M. le Président rappelle que, lors de sa séance du 16 octobre 2008, le Conseil Communautaire l'a autorisé à déposer le permis de construire pour la réalisation de la base d'activités nautiques de Portbail. Il fait savoir que le dossier de permis de construire a été déposé le 30 juillet dernier : le dossier soumis à la commission des sites a reçu un avis favorable. Toutefois, au cours de l'instruction, les services de l'Etat ont demandé des

documents complémentaires, notamment une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de l'espace public maritime concernant la cale d'accès à la mer. Au cours des discussions, il apparaît qu'un seul accès à la mer pourra être autorisé pour trois équipements : la base d'activités nautiques, l'accès à la plage par les rues Joly et Roze de Portbail et le Domaine des Pins. Il propose de procéder à une démarche conjointe avec la commune de Portbail et la SHEMA, aménageur du Domaine des Pins et d'instruire une seule demande d'AOT. Il convient donc de modifier la demande de permis de construire afin de retirer la cale d'accès à la mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à déposer un permis de construire modificatif pour la base d'activités nautiques de Portbail et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce permis.

11. ETUDE COMPLEMENTAIRE MICROSTATIONS

M. le Président fait part au Conseil Communautaire que, dans le cadre de l'étude de faisabilité des microstations, l'Agence de l'Eau a souhaité que soit étudiée la possibilité pour les zones d'assainissement collectif de la Haye d'Ectot, Saint Maurice en Cotentin de rejoindre le réseau collectif de la station d'épuration de Barneville-Carteret. Il présente un devis demandé en ce sens au cabinet d'étude SA2E, titulaire du marché initial, d'un montant de 2 165.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord à la proposition du cabinet SA2E pour la réalisation d'une étude complémentaire sur les possibilités techniques et économiques d'un raccordement par refoulement à la station de Barneville-Carteret des bourgs de St Maurice en Cotentin et la Haye d'Ectot,
- de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour cette étude complémentaire.

12. CONTRAT GLOBAL AGENCE DE L'EAU

M. le Président présente l'ensemble des actions actuellement aidées par l'Agence de l'Eau :

- entretien du linéaire côtier
- étude des bassins versants
- entretien des cours d'eau
- zonages d'assainissement
- étude et réalisation des microstations

Il propose que l'ensemble des actions liées au cycle de l'eau fasse l'objet d'un contrat global avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ce qui devrait permettre d'obtenir une bonification des participations et un engagement sur la durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à constituer, négocier et déposer un dossier « contrat global » auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

13. SIGNATURE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2010/2012

M. le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le Contrat Enfance Jeunesse signé en 2007 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il présente les principales actions inscrites au nouveau contrat 2010/2012 et demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer le document correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à signer le Contrat Enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche pour la période 2010/2012.

14. DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010

M. le Président présente les demandes de subventions 2010 reçues à ce jour :

- Secteur d'Action Gériatologique pour le service Taxicom : M. le Président fait part de la demande de subvention du secteur d'Action Gériatologique de la Côte des Isles d'un montant de 30 000 € pour l'année 2010. M. le Président précise que la subvention 2009 se montait à 25 000 € et propose de reconduire ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par, à l'unanimité, décide :

- donner son accord à l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association Secteur d'Action Gériatologique pour l'année 2010,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2010 et de verser un acompte correspondant à un tiers de cette subvention dès le mois de janvier 2010,
- autorise M. le Président à signer la convention de subvention correspondante.

- Comité d'Animation Portbaillois pour le festival des Culottes Courtes : M. le Président fait part d'une demande de subvention du Comité d'Action Portbaillois destinée à l'organisation du festival de l'enfant « les Culottes Courtes » qui se déroulera du 21 au 30 mai 2010 dont le thème est « la tête dans les étoiles ». Il présente le programme des animations et indique que la participation sollicitée est de 15 000 €, montant inchangé depuis 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide donner son accord à l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Comité d'Animation Portbaillois pour l'organisation du Festival des Culottes Courtes 2010,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2010,
- autorise M. le Président à verser cette subvention en février 2010.

- Association Pour l'Eveil à la Musique : M. le Président fait part d'une demande de subvention de M. le Président de l'Association Pour l'Eveil à la Musique. La participation sollicitée est de 22 000 € pour l'année 2010. M. le Président précise que la subvention 2009 se montait à 20 000 € et que l'augmentation est justifiée, malgré une légère baisse des effectifs, par l'acquisition de nouveaux instruments de musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de donner son accord à l'attribution d'une subvention de 22 000 € à l'association «Pour l'Eveil à la Musique » pour l'année 2010,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2010, et de verser un acompte correspondant à un tiers de cette subvention dès le mois de janvier 2010,
- autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général et l'Association Pour l'Eveil à la Musique.

15. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Journée de solidarité : M. le Président rappelle au Conseil que, conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée, une journée de solidarité est instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou

handicapées. elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution de 0.3 % versée par l'employeur à la Caisse de solidarité pour l'autonomie.

Dans la fonction publique territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du comité technique paritaire.

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'accomplir la journée de solidarité selon les modalités suivantes :

- filière technique : travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
- autres filières : 7 heures effectuées au plus tard le 31 décembre de l'année, au prorata du temps de travail de chaque agent.

Il précise que ces propositions ont été présentées au personnel, étudiées en Commission Personnel et ont reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du 05 novembre dernier.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 7-1,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée,

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire du 05 novembre 2009,

Après consultation du personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'adopter les modalités proposées,
 - décide leur application à compter du 1^{er} janvier 2010 aux fonctionnaires et stagiaires, ainsi qu'aux non-titulaires.
-
- Autorisations spéciales d'absence : M. le Président présente un projet concernant les autorisations spéciales d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de la Communauté de Communes. Il précise que ce document, après étude en Commission Personnel et présentation au Personnel, a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du 05 novembre dernier.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application des autorisations spéciales d'absence ci-annexées, à compter du 1^{er} janvier 2010.

16. CONSULTATION ENTRETIEN ESPACES VERTS 2010/2012

M. le Président présente la consultation à lancer concernant l'entretien des espaces verts pour les années 2010/2012 :

Lot 1 - entretien des tronçons de sentiers randonnée sur les communes adhérant au PDIPR et les aires de pique-nique

Lot 2 - entretien des espaces verts :

- . lotissements le Mesnil, St Jean de la Rivière, Canville la Rocque, St Lô d'Ourville, Denneville
- . rond-point des Bouillons à Saint Lô d'Ourville
- . site touristique de Fierville les Mines
- . aire panoramique de St Jean de la Rivière
- . zone artisanale du Pré Bécouffret à Barneville-Carteret (y compris le siège)
- . la voilerie à Portbail

Le montant estimé de ces prestations est de 60 000 € TTC pour les 3 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer la consultation concernant l'entretien des chemins de randonnées et espaces verts pour les années 2010 à 2012, dans le cadre de la procédure adaptée.

17. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

- Décision modificative n° 2 du budget du site touristique

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	250.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget site touristique de Fierville les Mines.

18. QUESTIONS DIVERSES

- Informations prochaines réunions :

- commission Jeunesse : jeudi 10 décembre 2009 à 20 h 30
- commission ordures ménagères : jeudi 17 décembre 2009 à 20 h 30
- vœux 3CI et remise médaille à M. Laurent Djennane : vendredi 15 janvier 2010 à 18 h
- conseil communautaire : jeudi 18 février 2010 à 20 h 30

- Courrier conseil Régional

M. le Président fait part d'un courrier émanant du Conseil Régional qui précise qu'il est accordé à la Collectivité une année supplémentaire pour commencer les travaux notifiés au Contrat de Pôle, à savoir l'aménagement de la zone piétonnière entre St Lô d'Ourville et Denneville dont la date limite pour le commencement des travaux est au 13 avril 2010 et la base nautique de Portbail, dont les travaux doivent commencer avant le 21 septembre 2010.

- Information section sport-études-voile collège de Portbail

M. le Président informe l'assemblée que le Conseil d'administration du collège André Miclot de Portbail a proposé à l'Education nationale, par l'intermédiaire de l'Inspectrice d'Académie, la création d'une section « sport-études-voile » pour 16 jeunes (niveau 5^{ème}) au sein du collège. Ce projet, moyennant un budget de 5 à 6 000 €, permettrait notamment de renforcer l'internat. Une réponse de l'académie est attendue en février 2010.

- Subvention SAG Taxicom

M. Dieudonné Renaux précise que ce service à la personne fonctionne très bien mais que les prestataires financiers qui ont apporté leur contribution depuis deux ans se retirent peu à peu. Une demande de financement complémentaire auprès de la collectivité sera certainement demandée par Madame la Présidente de l'association au cours de l'année 2010.

La majeure partie des remboursements effectués par Taxicom correspondant à des aller/retour auprès de spécialistes médicaux sur le pôle Cherbourgeois, M. Renaux souhaite l'évolution du transport de proximité Manéo vers cette agglomération.

M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 23 h 15